RÉSUMÉ Plan d'action contre la maltraitance envers les personnes aînées 2022 – 2027 - Montérégie

ORIENTATION 1: Prévenir la maltraitance en misant sur une sensibilisation accrue de la population	
1	Sensibiliser la population au sujet de la maltraitance
2	Sensibiliser le public au phénomène de l'âgisme
3	Sensibiliser la population et les partenaires à la réalité vécue par les personnes aînées LGBT+ pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie de cette communauté
4	Prévenir la maltraitance dans différents milieux partenaires
5	Sensibiliser les personnes aînées immigrantes et les communautés anglophones au phénomène de la maltraitance
6	Sensibiliser la population et les partenaires à la maltraitance envers les personnes aînées immigrantes et d'expression anglaise
7	Sensibiliser les communautés des Premières Nations sur le territoire de la Montérégie au phénomène de la maltraitance (incluant l'information sur le Processus d'intervention concerté)

ORIENTATION 2: Développer, promouvoir et mettre en œuvre des pratiques favorisant la bientraitance	
1	Participer au déploiement du cadre de référence
2	Saisir les opportunités pour contribuer à la création d'environnements favorables à la bientraitance
3	Promouvoir la bientraitance notamment par un logo en Montérégie

ORIENTATION 3: Sensibiliser et former différents acteurs et milieux au phénomène de la maltraitance	
1	Sensibiliser et former les gestionnaires, intervenants et bénévoles des organismes communautaires
2	Informer les partenaires au sujet de la L-6.3 Promouvoir la formation ENA auprès des partenaires
3	Offrir la formation sur le « Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes aînés » et la promouvoir
4	Collaborer avec les établissements d'enseignement du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour sensibiliser les responsables des programmes (ex. : travail social, médecine, soins infirmiers, gériatrie, etc.) au phénomène de la maltraitance
5	Établir un partenariat avec des institutions financières pour sensibiliser les employés
6	Promouvoir les services de la Ligne Aide Abus Aînés et l'élargissement de son mandat

ORIENTATION 4: Améliorer la gestion des situations de maltraitance	
1	Améliorer les trajectoires de services
2	Favoriser le soutien des intervenants confrontés à des situations de maltraitance
3	Sensibiliser les milieux à la L-6.3 et au signalement obligatoire
4	Poursuivre le suivi d'implantation du PIC en Montérégie
5	Poursuivre la promotion d'activités dédiées à des milieux spécifiques
6	Promouvoir et assurer le suivi du présent plan d'action
7	Participer aux comités stratégiques maltraitance des trois CISSS de la Montérégie

ORIENTATION 5: Développer et diffuser des connaissances liées à la maltraitance	
1	Informer les partenaires des derniers développements en matière de lutte contre la maltraitance
2	Poursuivre l'implication de la coordination régionale sur des projets de recherche
3	Renseigner les partenaires au sujet des données régionales

Page web pour la Montérégie :
https://www.santemonteregie.qc.ca/conseils-sante/lutte-la-maltraitance

Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2022-2027

VISION : Renforcer la cohérence et la complémentarité des actions entourant la lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées pour mieux la prévenir et intervenir dans ces situations tout en faisant la promotion de la bientraitance.

https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003402/